

Les parcours Agri-explorateurs « Sols vivants » & « Biodiversité » sont ouverts : inscrivez-vous !

Suite aux ateliers participatifs et aux visites du printemps 2025, deux parcours sont proposés aux agricultrices et agriculteurs de la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux. Le premier concerne les **sols vivants** et le second, **la biodiversité** pour améliorer la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique.

Au programme :

- Des **formations** appliquées à vos situations
- Des **visites** in situ, des témoignages et des **échanges de pratiques**
- Un **suivi individuel** sur vos parcelles par des experts de l'agroécologie
- Des **analyses** de sol et des **investissements** agro-écologiques financés à 80% pour mettre en œuvre les changements

Le 1^{er} parcours « **Sols Vivants** » (prise en charge par Vivéa et le Parc) débutera le 13 novembre 2025.

Il durera 4,5 jours, échelonnés entre novembre 2025 et avril 2026 (2,5 jours de formation, 3 visites inspirantes & 3 suivis individuels par participants).

Les principaux intervenants seront Karim Riman, agro-écologue et Caroline Sage, formatrice au CFPPA Provence Ventoux. (*Détails en PJ*)

Le 2nd parcours « **Biodiversité** » démarrera en février 2026 sur 5 demi-journées échelonnées jusqu'à l'automne 2026 (4 demi-journées de formation, 2 visites-témoignages et 2 suivis individuels par participant).

Les principaux intervenants seront Cécile Verrière, formatrice du CFPPA Provence Ventoux, Jérôme Lambion, ingénieur agronome du GRAB et Thierry Leroy, responsable scientifique du Naturoptère. (*Détails en PJ*)

Pour tout renseignement et inscription **avant le 30 octobre 2025** :

marie.pons-ramells@parcduventoux.fr ou 04 90 61 44 86

Rappel sur le projet : Depuis le printemps 2024 plusieurs territoires méditerranéens reconnus en tant que « Réserve de Biosphère » se sont rassemblés autour des questions de résilience des territoires face au changement climatique. Il s'agit du projet de coopération RESMAB. Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux et l'ODG AOC Ventoux ont mis sur pied un ambitieux dispositif d'accompagnement des agriculteurs. L'objectif est de faciliter et adapter les changements de pratique sur les exploitations agricoles, en innovant et en pensant ces évolutions sur le long-terme. C'est aussi une volonté affichée de rompre l'isolement des exploitations agricoles face aux défis climatiques.

Annexe 1. Liste des communes concernées

Aubignan
Aurel
Beaumont-du-Ventoux
Bédoin
Blauvac
Brantes
Caromb
Carpentras
Crillon-le-Brave
Entrechaux
Ferrassières
Flassan
La Roque sur Pernes
Le Barroux
Le Beucet
Loriol-du-Comtat

Malaucène
Malemort-du-Comtat
Mazan
Méthamis
Modène
Monieux
Mormoiron
Pernes-les-Fontaines
Reilhanette
Saint-Christol
Saint-Didier
Saint-Hippolyte-le-Graveyron
Saint-Léger-du-Ventoux
Saint-Pierre-de-Vassols
Saint-Trinit
Sault
Savoillans
Velleron
Venasque
Villes-sur-Auzon